Vol. XIV. Saint-Boniface, Manitoba, 1er Octobre 1885. No. 49.

The Library (Governm. Offices)

ABONNEMENTS :
Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

— LE —



MAGASIN BLEU

Vis-a-vis la Banque des Marchands

WINNIPEG.

Habillements valant $20 pour $12.

Habillements valant $16 pour $10.

Habillements valant $13.50 POUR $7.50.

PARDESSUS tout Laine à grands sacrifices.

Venez nous faire une visite et juger par vous-mêmes.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT :

426, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

3m 1,10,35

FOURRURES Seal POUR DAMES

Les Peaux sont de Première Qualité,

En Dolmans,
Ulsters,
Pardessus,
Manteaux,
Manchons,

PROMPTEMENT FAITS.

—(o)—

On n'emploie pas de Marchandises de Rebut.

—(o)—

GARNITURES EN FOURRURES

— TELLES QUE —

Castor, Ours, Martre d'Alaska,

— POUR —

PARDESSUS ET CASQUES de tout genre, coupées à ordre sous le plus court délai.

ROBES DE VOITURE, Etc.

Réparations, etc., promptement exécntées.

JAMES E. ROGERS,

296, rue Principale, Winnipeg, Man.

3m 17,9,35

(Z. ROBERT,)

SAINT-BONIFACE,

Invite cordialement ses amis et le public en général, à venir visiter les

NOUVELLES MARCHANDISES

QUI ARRIVENT TOUS LES JOURS,

et qui ont été achetées dans les Meilleures Maisons du Bas-Canada, ce qui le met en position de vendre à meilleur marché que les marchands qui n'ont pas cet avantage.

Pour donner de l'encouragement a ses Pratiques de la Campagne M. ROBERT fera les sacrifices suivants :

DANS LES EPICERIES

Il vendra du bon Thé Noir pour 25c. la livre.
Il donnera 20 barres de beau et bon Savon pour $1,00.
16 livres de Riz pour $1.00..
16 livres de Sucre Brun pour $1.00.
2 boîtes de Sardines pour 25c. 2 boîtes de Tomates pour 25c.

TOUJOURS EN MAINS UN ASSORTIMENT DES PLUS COMPLET DE CHAUSSURES.

$5,000 MARCHANDISES SECHES $5,000

Beau Coton Jaune, 4c. la Verge.
Beau Coton Jaune, valant 10c., 3 verges pour 25c.
Beau Coton Blanc, 4 verges pour 25c.
Beau Coton Blanc, valant 10c., 3 verges pour 25c.
Flanelle Grise, toute en laine, 25 et 30c. la verge.
Flanelle Grise en laine et coton, 20 et 25c. la verge.
Winceys, bonne qualité, 8, 10 et 15c. la verge.
50 Pièces d'Etoffes à Robes à grands sacrifices.
Corps et Caleçons en laine pour hommes et enfants à des prix bien bas.

MODE! MODE! MODE!

MADAME ROBERT s'occupe toujours de ce Département qui est au complet.

1a 12,2,85

N. D. BECK

Successeur de Royal & Prud'homme,

Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt "Le Crédit Foncier Franco Canadien."

BUREAU :

No. 344, Rue Principale,

WINNIPEG.

Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

JAMES E. P. PRENDERGAST

Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc , etc.

Bureaux :

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

GEO. E. FORTIN,

Avocat.

No. 366, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

6m 18,6,85

F. LETOURNEAU

MARCHAND

d'Epiceries, de Provisions,

VINS ET LIQUEURS

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE

M. F. Létourneau informe le public qu'il vendra à des prix très-réduits et qu'il aura toujours un assortiment complet
D'EPICERIES,
VINS,
LIQUEURS,
CIGARES, Etc., Etc.

Une visite est sollicitée.

F. LÉTOURNEAU.

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs,

13, RUE OWEN

Porte voisine do l'imprimerie du *Times*.

WINNIPEG, Man.

9,3'8 1a

LIRRAIRIE KEROACK,

Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fournitures de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie.

Epicerie Parisienne.

564, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

SEUL AGENT ET CONSIGNATAIRE

DE LA

Cie. de Plantation de Thes

DE CHINE ET DU JAPON.

QUELQUES-UNS DE NOS PRIX :

Departement des Thes.

	Par lb.
Young Hysons	$ 0 25 à $ 0 50
Japonais non colorés	25 à 50
Basket Fired	25 à 50
Thés noirs	25 à 50
Thés *Blended*	25 à 50
Thés verts	20 à 50
Oolong pur	50 à 60
Assam pur	50 à 60
Orange Pekoe, 1ère qualité	50
Gunpowder, 1ère qualité	50
Ping Suez Hyson, 1è qualité	50
Moning Congon, 1è qualité	50
Flower, 1ère qualité	50
Japonais Royal, (non-colorés)	50
Chinois Impérial, (noirs)	50
Blend Impérial	50
Thés Scented Caper	50

Cafes.

Vert, par lb	$ 0 18 à $ 0 40
Grillé, par lb	25 à 50

Epiceries.

Œufs frais, par doz	$ 0 14
Beurre moulé	20
Beurre frais, 1ère qualité, par lb	20
Beurre pour patisseries, par lb	12½
Fromage	15
Cornichons mêlés, par pinte	20
Cornichons (concombres), par pinte	20
Conserve de fruits de Californie, par seau	40
Pois verts, par boîte	12½
Pommes, 1ère qualité, par boîte	12½
Tomates, 1ère qualité, par boîte	12½
Poires de Bartlett, par boîte	15
Fraises, par boîte	15
Cerises anglaises, par boîte	17½
Prunes, 1ère qualité, par boîte	17½
Nouveaux raisins, 1ère qualité, (currants), 13 lbs pour	1 00
Nouveaux raisins, 1ère qualité, 8 lbs pour	1 00
Ecorces mélangées, par lb	35
Cocoanut de Schepp's, par lb	40
Sirop de Canne, par baril	2 20
Savon de Castille, par morceau	5
Savon de toilette, 2, 3, 4, 5 et 6 morceaux pour	25
Savon de Watts, 18 barres	1 00
Savon Royal, 22 barres	1 00
Savon Electrique, 13 barres	1 00
Huile de charbon, par gallon	35

Provisions.

Meilleur saindoux, par lb.	$ 0 15
Bacon (Prime Salt Clear)	12
Jambons (*Sugar-Cured*)	15
Bacon (*Best Roll*)	16
Bacon (*Breakfast*)	16

Les plus hauts prix du marché seront payés en argent pour les produits de la campagne.

Toutes les marchandises sont marquées aux plus bas prix.

Envoyez vos ordres à

L. Labonde, - - Magasin Parisien,

EN GROS ET EN DÉTAIL,

564, Rue Principale, Winnipeg.

NOUVEAU CORDONNIER.

Coin de l'Avenue Taché et de la rue Dumoulin.

M. David Joyal vient d'ouvrir une boutique de cordonnier et sollicite cordialement le public de venir lui faire une visite.

Toute commande qui lui sera confiée sera exécutée sous le plus court délai à des prix défiant la concurrence.

Racommodages, une spécialité.

DAVID JOYAL,

Coin de l'Avenue Taché et de la rue Dumoulin.

1m 7,5,85.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, le 30 Octobre prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat de quatre ans, pour chacun des parcours suivants, à partir du 1er Janvier prochain.

Archibald et Mussellboro, viâ New-Haven et Lorne, une fois par semaine, distance calculée 17½ milles.

Assiniboine et Poplar Point, deux fois par semaine, distance calculée, 4 milles.

Rivière aux Castors et Gare MacGregor, une fois par semaine, distance calculée 5½ milles.

Butte aux Oiseaux et Gare du chemin de fer, six fois par semaine, distance calculée 1½ mille.

Blythefield et Headingly, une fois par semaine, distance calculée, 13 milles.

Carman et Pomeroy, une fois par semaine, distance calculée, 8 milles.

Clandeboye et Selkirk, une fois par semaine, distance calculée, 8 milles.

Dominion City et la Gare du chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée, ¼ de mille.

Gladstone et Golden Stream, une fois par semaine, distance calculée, 8 milles.

Gladstone et Mekiwin, deux fois par semaine, distance calculée, 15 milles.

Gladstone et Richmond viâ Blake et Florenta, une fois par semaine, distance calculée, 20 milles.

Keewatin Mills et la Gare du chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée, un mille.

Niverville et la Gare du chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée, ¼ de mille.

Reaburn et la Gare du chemin de fer, 12 fois par semaine, ¾ de mille.

Stonewall et Wavy Bank, une fois par semaine, 8 milles.

Stony Mountain et la Gare du chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée, 1 mille.

Des avis imprimés, contenant plus amples informations relativement aux conditions des contrats proposés, pourront être vus et des formules de soumissions pourront être obtenues aux Bureaux de Poste des terminns des diverses routes et à ce Bureau.

W. W. MacLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,
Winnipeg, 31 Juillet 1885.

3i 17,9,85

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maitre Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, le 30 Octobre prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat pour quatre ans, à toutes les deux semaines, aller et retour, entre Edmonton et Saint-Albert, à partir du premier Janvier prochain.

Le transport devra se faire à cheval ou dans une voiture convenable.

Les malles laisseront Edmonton tous les deuxièmes Mercredis, après l'arrivée de la malle de Calgary et arriveront à Saint-Albert dans les deux heures et retourneront à Edmonton en temps pour se raccorder avec la malle partant pour Calgary.

Ou à la convenance des soumissionnaires :

Elles laisseront Saint-Albert, tous les deuxièmes Mercredis à 6 00 heures a.m., arrivant à Edmonton à 8 heures a.m. Laisseront Edmonton après l'arrivée de la malle de Calgary, et retourneront à Saint Albert sous deux heures.

Des avis imprimés contenant plus amples informations et des blancs de soumissions pourront être obtenus aux Bureaux de Poste d'Edmonton et de Saint-Albert et à ce bureau.

W. W. MacLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,
Winnipeg, 31 Juillet 1885.

3i 17,9,85



SOUMISSIONS

POUR UNE

Licence autorisant a couper du bois dans la Province de la Colombie-Britannique.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour une limite de bois," seront reçues à ce bureau, jusqu'à midi, lundi, le 12ème jour d'Octobre prochain, pour une limite de bois de deux milles carrés, située sur la rivière du Cheval-qui-Rue, tributaire de la Rivière Colombie, près de la gare Palliser, sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Province de la Colombie-Britannique.

On pourra se procurer à ce département et à Calgary ou aux bureaux des bois de la Couronne, à Winnipeg, des relevés indiquant la position approximative de cette limite, avec les conditions auxquelles elle sera louée.

A. M. BURGESS,
Sous-Ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 10 Sept. 1885. 3ins 24 9 85.

AGENCE D'IMMEUBLES

CANADIENNE-FRANÇAISE DE MANITOBA.

Le soussigné informe le public qu'il a plusieurs milliers d'acres de terre à vendre dans les florissantes Paroisses de Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Malo, Sainte-Anne, Lorette, Saint-Charles, etc., etc., à des conditions très-faciles et à des prix très-modérés, et de plus, qu'il se charge de vendre à commission les terres que l'on voudra lui confier.

AUSSI PLUSIEURS TERRES A LOUER.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Correspondance sollicitée.

J. LECOMTE,
Saint-Boniface, Man.

Boîte No. 161, Saint-Boniface.

jno 12 3 85.



Grande Exposition Coloniale

— A —

Londres, Angleterre, 1886.

CINQUANTE-QUATRE MILLE PIEDS RÉSERVÉS POUR LE CANADA.

Première Commission Royale d'Exposition depuis 1862.

L'EXPOSITION COLONIALE ET DES INDES qui s'ouvrira à Londres, Angleterre, le 1er de Mai 1886, doit se faire sur un grand pied, son but étant de faire époque dans les relations mutuelles de toutes les parties de l'Empire britannique.

Afin de donner plus de relief à cet événement, une Commission Royale a été émise pour tenir cette exposition, la première depuis 1862 ; et Son Altesse Royale le Prince de Galles en a été nommé Président par Sa Majesté.

L'espace considérable de 54,000 pieds carrés a été alloué à la Puissance du Canada, par ordre du Président, Son Altesse Royale.

Cette Exposition n'est que pour les colonies et les Indes ; ni le Royaume-Uni, ni les nations étrangères ne pourront y concourir ; l'objet étant d'exhiber au monde entier ce que les colonies peuvent faire.

C'est la plus belle occasion offerte au Canada de montrer la place distinguée qu'il occupe, grâce aux progrès qu'il a faits dans l'agriculture, l'horticulture, les industries et les beaux-arts, les industries manufacturières, les améliorations les plus récentes apportées aux machines et instruments de fabriques, dans les travaux publics au moyen de modèles et dessins, aussi par un étalage approprié des immenses richesses qu'il possède dans ses pêcheries, ses forêts et ses mines, et aussi en fait de marine.

Les Canadiens de toutes dénominations et de toutes classes sont invités à venir et lutter d'ardeur pour mettre le Canada sous son véritable jour comme première colonie de l'Empire Britannique, et de déterminer sa véritable position aux yeux du monde.

Il est de l'intérêt de chaque cultivateur, producteur et fabriquant de contribuer à cette exposition, vu qu'il a déjà été démontré qu'un développement de commerce suit toujours de semblables efforts.

Par ordre,

JOHN LOWE,
Secrétaire du département de l'Agriculture.
Ottawa, 1er Septembre 1885.

3i 16,9,85

PREMIÈRE QUALITÉ DE

THES NOIRS ET JAPONAIS,

Bon thé noir	25c lb
Thé noir de choix	3 lbs pour $1.00
Thé noir (qualité supérieure)	50c lb
Bon thé Japonais	30c lb
Thé Japonais de choix	3 lbs pour $1.00
Thé Japonais (qualité supérieure)	50c lb

17 lbs. de beau sucre brun pour $1.00.

J. G. MILLS et Cie.,

368, Rue Principale.

WINNIPEG.

Porte voisine du magasin de la Boule Rouge.



ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard, Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884 1an 2 3 84

CYR & FILS

Entrepreneurs et Constructeurs Généraux.

Bureaux à Winnipeg, Block Caldwell, en face du Bureau de Poste.

Une attention spéciale sera accordée aux Travaux en Pierre, Briques et Enduits Spécialité dans les Travaux en Ciments, tel que Bétons (concrete) Pavage, Tuyaux d'Egoûts et Pierre Artificielle.

Atelier, coin des Rues Vérandrye et du Collège, ou Boîte 20 Bureau de Poste.

St. Boniface, Man. 14,8,82 1a

A Louer.

A très-bon marché, une maison sur la rue Notre-Dame.

S'adresser au Bureau du journal *Le Manitoba*.

REPRODUCTIONS.

HISTOIRE DE CHASSE.

L'ouverture de la chasse qui vient d'avoir lieu en France ramène les histoires de chasses, toutes plus ou moins inédites les unes que les autres.

Cependant, il convient de faire une exception pour l'amusante anecdote qne raconte M. Firman Javel, dans l'*Evénement*, anecdote que nous n'avions encore lue nulle part !

C'était à une table d'hôte, où l'on remarquait un Anglais d'occasion, grave mais affamé, semblable, au milieu des joyeux convives, à un hibou tombé dans une nichée d'hirondelles : il mangeait comme qnatre et buvait comme huit.

Arrive un salmis de bécasse, les premières peut-être que l'on eût vues au marché ; l'Anglais prend le plat, en met la motié dans son assiette et passe à son voisin de droite. Les voyageurs regardent, ahuris.

—Milord, dit le voisin, savez-vous jouer aux dames ?

—Yes.

—En ce cas, je vous souffle, vous pouviez tout prendre, et vous m'en avez laisseè la moitié.

Et il s'adjugea gravement l'assiette de l'Anglais qu'il partagea avec ses amis. Milord n'est pas encore revenu de son ébahissement.

LE ROI DU NORD.

Montréal, 26 août.

Nous lisons dans le *Gaulois* ce qui suit :

Je me répèterais uniformement si je continuais le récit des manifestations touchantes, enthousiastes, magnifiques, qui se multiplient au Canada, en l'honneur de la France, à l'occasion de notre visite.

Ici vingt mille personnes se massent dans un jardin pour nous acclamer ; là nous attendent les cortèges de trois cents voitures avec nombreuses escortes de cavaliers, portant chacun un drapeau français ; ailleurs, des fêtes sur l'eau ; ailleurs encore, le *Te Deum* éclate avec le canon, et le Saint-Sacrement est exposé au milieu des trophées tricolores.

Je passe sur ses manifestations, retenant seulememt un souvenir de notre passage à Montréal, notre réception officielle à l'hotel-de-ville.

La vaste salle municipale était bondée, ainsi que les tribunes, de femmes en toilettes de soirée, et de tous les plus notables citoyens. Au fond, sous un dais, un trône élevé.

Son honneur le maire prend place, vêtu d'une longue robe écarlate fourrée de martre ; il est décoré d'un large collier d'or ouvragé qui constitue son insigne.

Assis sur les marches du trône, les greffiers en robe de soie noire ; au devant, formant un demi-cercle, les sièges et les burcaux des échevins. On nous introduit au milieu d'applaudissements frénétiques. Lo maire nous lit les chaleureuses félicitations de sa grande ville.

Notre président répond. Un échevin demande la parole et propose au conseil d'inscrire les félicitations de Son Honneur au Livre de Ville. Les échevins votent gravement. Puis la séance est levée et se transforme en réunion mondaine qu'embellissent des chœurs d'hommes en costumes Guillaume Tell.

***

Mais ce n'est ni de ces pompes, ni des souvenirs, ni des usages curieux, ni des sites grandioses, ni des institutions politiques que je voudrais vous entretenir aujourd'hui : c'est du singulier personnage que l'on appelle ici le *Roi du Nord*, ou, familièrement "le curé Labelle."

Une nation, le Canada entier, proclame les services rendus par ce pasteur de campagne. A lui sont dus les pas de géant qu'a faits la colonisation dans le nord et dans l'ouest de l'Amérique septentrionale.

Ce conquérant pacifique et patriote a jeté dans le désert des voies ferrées, des fabriques, et surtout des villages de colons, qui avancent chaque jour davantage la limite de la civilisation et le progrès de la richesse agricole. Dans toute la Confédération, son nom résonne comme celui d'un victorieux, et je ne crois pas qu'on puisse rencontrer un souverain plus populaire.

Cet homme extraordinaire est un fort solide et riant apôtre, qui ne se pique pas de beau langage, et qui ne mâche pas ses mots quand il exhorte à la fécondité les femmes du Canada, leur demandant des fils sans nombre pour peupler de rejetons français les régions inhabitées.

Sa bonhomie énergique et simple attire dès l'abord, et sa conviction de colonisateur vous pénètre.

Il subjugue et entraine vingt jeunes ménages, solides, chrétiens, travailleurs ; il les emmène dans la forêt et leur taille leur domaine. Quand le défrichement est en bonne voie, le curé Labelle s'en va dix lieues plus loin, avec d'autres colons. Les villages se fondent, la culture s'étend.

Ces saines et neuves populations s'accroisent dans une proportion fabuleuse. *Le Roi du Nord* les visite, les secoure, les encourage, les associe, les constitue en paroisse et en municipalités, demeurant l'arbitre préféré dans toutes les diversions, pacifiant les querelles, prêchant partout la croisade de la colonisation à outrance, pour l'extension de l'élément français en Amérique, pour la mise en valeur de toutes les activités américaines et européennes sur le terrain agricole du Nouveau-Monde.

Cet hercule, tailé au rabot, qui devise, la pipe à la bouche, en vieux langage normand, semble ne pas connaître d'obstacles. Rien ne l'étonne......pas même les raffinements de l'Europe auxquels il n'entend rien. Quand il vint naguère à l'Exposition d'Anvers, un mauvais plaisant le conduisit, sans le prévenir, à un ballet de danseuses :

—Ah ! ça, fit-il après un instant qu'est ce qu'elles ont à tourbillonner, ces filles-là ? Une Canadienne en pourrait bien faire autant, mais elle fait mieux, elle nous donne de petit colons ! celles-ci m'étourdissent. Reste-là, compère, si cela te va : moi, je vais dire mon rosaire dans l'antichambre.

Parfois ce rustique, de belle humeur et de belle appétit, abandonne ses forêts, On voit sa soutane râpée dans les corridors du parlement fédéral à Ottawa, ou dans le cabinet des ministres : il vient solliciter ardemment un embranchement de chemin de fer, nne route, pour une nouvelle ville qu'il a fondée hier ; il insinue, il raisonne, il tempête...il obtient infailliblement. Un autre jour, on le voit arriver à Montréal, suivi d'un long convoi de bois : il a dit à ses colons que les pauvres de la grande ville mourraient de froid ; les colons ont apporté de bien loin leur offrande.

***

Ce type de puissance et de caractère vous empoigne, quoique vous en ayez, il est irrésistible. Nous l'avons suivi à travers le Canada ; sa verve ne l'a pas abandonné un instant, et il nous faut boucher nos oreilles pour éviter d'être trop convaincu, pour échapper aux lots de colonisation qu'il veut attribuer aux plus récalcitrants.

Un pareil homme, ici, est un trésor : ses concitoyens le comprennent.

Le curé Labelle ne sera ni évêque, ni sénateur fédéral, ni député provincial ; mais prononcez son nom dans les sept Etats du Canada, que l'ou vous voie dans son sillage, que l'on vous sache son ami, toutes les portes et toutes les mains s'ouvriront à ce nom magique et sacré, que la France doit répéter avee reconnaissance, car le *Roi du Nord* vise surtout à maintenir à étendre le contingent qui parle notre langue, qui garde notre culte, qui s'énorgueillit de sa filiation française et entend ne la jamais répudier !

L. DE LA BRIÈRE.

JOSEPH SENEZ & FRÈRE

Entrepreneurs d'enduits unis e ornementés.

Toutes commandes exécutées sous le plus court délai. S'adresser :

RUES LAVERANDRYE ET DU COLLEGE OU

Boîte 23, Bureau de Poste,

SAINT-BONIFACE.

19 janv. 1883, 1an

Le Manitoba.

Jeudi, 1er Octobre 1885.

L'EXPOSITION.

Lundi dernier, a été ouverte la onzième exposition provinciale de Manitoba. Et, grâce à la générosité de notre digne Archevêque, qui a donné gratuitement un terrain de vingt-cinq acres estimé à $10,000, grâce à l'esprit d'entreprise de la majorité des membres de notre conseil municipal, en votant une somme de $10,000 pour la même fin. Nous avons aujourd'hui l'avantage de posséder un local des plus charmants et des mieux adaptés à nos expositions provinciales, et où toutes devront être tenues à l'avenir.

Hier, à une heure, a eu lieu l'ouverture officielle, par le Président du Conseil de l'Agriculture, M. C. J. Brydges. Etaient présents:—Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Aikins, Sa Grâce Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, l'hon. Ministre de l'Agriculture, l'hon. Thomas White, Ministre de l'Intérieur, les hons. MM. Girard et Royal, ainsi que plusieurs députés, membres du clergé et une foule considérable de citoyens de toutes les parties de la Province. Plus de trois mille personnes étaient sur le terrain.

A la suite du discours du président, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur fut invité à parler, et après un discours très-approprié, Son Honneur fut suivi de l'hon. Thomas White qui félicita la Province de pouvoir exhiber d'aussi beaux produits. "Jamais, dit-il, je n'ai vu de céréales et surtout des légumes semblables à ceux qu'il y a ici aujourd'hui. Est-il possible, ajouta-t-il, de voir de plus beaux chevaux et des animaux de race bovine qui surpassent ceux que vous avez ici?" Après quelques mots d'encouragement l'hon. Ministre reprit son siège au milieu des applaudissements. L'hon. M. LaRivière, invité par le président, remercia, en sa qualité de Ministre de l'Agriculture, les membres du Conseil du Bureau de l'Agriculture du zèle et de l'activité qu'ils ont déployés pour conduire à bonne fin la présente exposition. Il remercia ensuite les exposants d'avoir contribué au succès de l'exposition et remercia également le public d'avoir encouragé le concours par leur présence en aussi grand nombre. L'hon. Ministre parla en français et en anglais. Dans les intervalles, la fanfare du Cercle Provencher exécuta les plus beaux morceaux de son répertoire.

La foule se dispersa ensuite pour pour visiter le palais ainsi que les autres bâtiments et le parc.

Répondant à l'appel que nous avens fait, un grand nombre de nos compatriotes sont au nombre des exposants, et la plupart ont obtenu des prix, ce qui prouve que nous pouvons faire concurrence avec succès.

Parmi les exposants nous avons remarqué les suivants: Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, les RR. Sœurs de la Charité, MM. Bessette, Lecomte & Cie, Victor Mager, Elzéar Lagimodière, François Gingras, Théophile Jetté, T. Préfontaine, H. Hébert, R. Perras, Louis Dufort, Octave Allard et autres, en outre des RR. Sœurs qui, à part des produits de leurs jardins, exposaient des ouvrages à l'aiguille, nous avons remarqué les noms de Mme Lévêque, des demoiselles Bourdeau et Lloyd de Saint-Boniface, et des des demoiselles Nancy et Julienne Frobisher de Saint-Norbert. Madame Jetté avait aussi des ouvrages en laine, etc.

Nous publierons une liste complète des prix la semaine prochaine.

UN HEROS.

Nous traduisons ce qui suit du *Winnipeg Siftings*:

Son nom n'a jamais été mentionné dans les dépêches. Personne n'a jugé à propos de lui décerner des éloges. Il ne recevra pas de décorations, ni de récompense d'aucune sorte, on ne le remerciera même pas, peut-être, et cependant l'homme dont nous voulons parler s'est révélé pendant la dernière révolte, son nom est venu à la connaissance du public. Bien loin dans le nord, privé de tout comfort et même des choses les plus nécessaires à la vie, depuis vingt-sept années, le Rév. Père Legoff exerce son apostolat parmi les sauvages Chippiweyans. Ce n'est pas une injure à faire au zélé missionnaire, que de dire qu'on le prendrait aisément pour un sauvage, n'étaient sa soutane en loques et le crucifix qui brille à sa ceinture. Il a voué, consacré sa vie aux sauvages, et volontairement il s'est fait un des leurs, il a fait siens, leurs privations et leurs dangers, leurs douleurs ont été ses douleurs, quand ils ont eu faim il a eu faim, leurs croix ont été ses croix. Cet homme qui a reçu une éducation supérieure, à qui le ciel avait départi la naissance a tout sacrifié pour le soulagement d'hommes qui lui sont de beaucoup inférieurs sous tous les rapports. Il a bravé toutes les misères, tous les dangers pour le salut des âmes, et de ces sacrifices, il n'attend pas de récompense ici bas, sa récompense n'est pas de ce monde. Qu'il diffère, cet homme de bien, de quelques ministres que l'on rencontre dans le Nord-Ouest qui cherchent à *amalgamer* pour ainsi dire, la religion du Christ et le commerce, le tabernacle et la spéculation, la chaire et le comptoir! Le père Legoff, n'a eu regard lui que la récompense d'au delà la tombe. Il a abandonné position, émoluments, comfort, il a même bravé la mort pour amener une race ingrate à la connaissance des vérités, que sa foi lui font croire indispensables au salut éternel. Y a-t-il un héroïsme comparable à celui-là? Qui peut faire preuve d'une bravoure, d'une vaillance plus admirables que celle-là. Les hommes ne peuvent rien pour lui, rien pour ajouter au bonheur qu'il doit éprouver, à ses douces et secrètes consolations qui lui viennent d'en haut. Qu'elle est bien remplie cette carrière qui est sur le point de se terminer, et que la religion à laquelle il s'est dévoué doit être fière de son serviteur! Quand il sera appelé à recevoir sa récompense, il ne sera pas nécessaire d'élever un monument sur sa tombe, car lorsque les monuments seront devenus poussière, lorsque la rouille aura rongé le bronze, le temps détruit le marbre, sa mémoire sera encore plus glorieuse que le récit des batailles, son nom sera plus grand que tous les mausolées ou tous les monuments, il vivra et sera toujours connu parmi les hommes, car il aura été un homme de bien, un saint et un héros.

Brave père Legoff!

LE CABINET FEDERAL

Il y a eu remaniement ministériel à Ottawa.

L'honorable M. Pope est devenu ministre des chemins de fer. Il a été remplacé, comme ministre de l'agriculture, par l'honorable M. Carling, qui a été remplacé lui-même, comme directeur-général des postes par sir Alexander Campbell. La charge de ministre de la justice, abandonnée par ce dernier, sera occupé par l'honorable M. Thompson, juge de la Nouvelle-Ecosse, ancien procureur-général et premier ministre de cette province.

Le cabinet se trouve, par conséquent, composé comme suit:

Premier ministre, Président du Conseil et Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, Très honorable sir John A. MacDonald.

Ministre des finances, sir Leonard Tilley.

Ministre des chemins de fer et des canaux l'honorable John Henry Pope;

Ministre de l'agriculture, l'honorable John Carling;

Ministre de la justice, l'honorable John S. Thompson:

Ministre des douanes, l'honorable McKenzie Bowell;

Ministre des Travaux Publics, sir Hector Langevin;

Ministre de la marine et des pêcheries, l'honorable A. W. McLelan;

Ministre de la milice, sir Adolphe P. Caron;

Directeur général des postes, sir Alex Campbell;

Ministre du revenu de l'Intérieur, l'honorable John Costigan;

Ministre de l'Intérieur, l'honorable Thos White;

Secrétaire d'Etat, l'honorable J. A. Chapleau;

Ministre sans portefeuille, l'honorable Frank Smith.

La seule élection que va nécessiter ce remaniement ministériel est celle du nouveau ministre de la justice. M. Thompson va poser sa candidature dans le comté d'Antigonish, où il vient de se produire une vacance par la démission de M. McIsaac, M. P., nommé juge d'une cour de comté.

L'ETAT MENTAL DE RIEL.

Les journaux de la Province de Québec nous apprennent que la commission hygiénique qui sera nommée pour examiner l'état mental de Riel sera composée de deux médecins de la Province de Québec, deux médecins de la Province d'Ontario et d'un médecin aliéniste des Etats-Unis. La rumeur ajoute que les deux médecins, qui représenteront la Province de Québec dans cette commission, seront les docteurs Vallée de Québec et Lachapelle de Montréal.

Le choix de ces deux messieurs parait remontrer l'approbation générale.

ORDINATION DU R. P. BELLIVAU.

AU COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE.

Mardi, la Saint-Michel, fut fête de famille au Collège de Saint-Boniface. C'était l'ordination du P. Bellivau, professeur de septième. Dans le courant de la semaine dernière, il avait été promu au sous-diaconat d'abord, puis au diaconat. Ces deux cérémonies ont eu lieu dans la chapelle de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque. Mais il convenait que les élèves du Révérend Père, aussi bien que leurs condisciples fussent les heureux témoins de son élévation au sacerdoce. Monseigneur, avec cette aimable délicatesse qui le distingue, voulut bien honorer de sa présence la jeunesse académique et leur faire goûter de près l'indicible édification qui est, dans les cœurs comme les leurs tout frais éclos d'une bonne retraite, le fruit naturel d'une ordination dont on peut facilement saisir tous les augustes détails.

Le R. P. McCarthy, O.M.I., et le R. P. Lory, S.J., assistaient Sa Grandeur. Messieurs les ecclésiastiques du Collège lui présentèrent les vêtements sacrés. Les gracieux décors de l'autel étaient l'œuvre de M. Gillis, Eccl. Les élèves les plus distingués par leur bonne conduite et le talent servaient comme enfants de chœur.

Après la touchante cérémonie, Monseigneur, accompagné du nouveau prêtre, du R. P. Lory et du P. Préfet, et entouré de ses futurs prêtres, les ecclésiastiques de de son Grand Séminaire, déjeûna au milieu de la joyeuse troupes de pensionnaires Tous les visages étaient rayonnants de bonheur.

Dans le courant de la matinée, le Collège, au complet, se réunit au parloir pour fêter le P. Bellivau. Tout s'est fait sans apprêt, avec une belle simplicité et avec beaucoup d'entratn. Alexandre LaRivière, fils de l'Hon. Ministre de l'Agriculture, et élève de septième, débuta par une gentille adresse dont nous aimons à citer les premières phrases:

Mon Révérend Père,

Un philosophe grec regrettait que la nature n'eût pas percé vis-à-vis le cœur de chaque homme une ouverture, une petite fenêtre, par laquelle on pût voir les sentiments cachés qui l'animent. Je suis aujourd'hui du même avis. Car, si cette idée eût été réalisée, quel merveilleux usage n'en ferions-nous pas quelquefois! Maintenant surtout elle nous serait utile, incapables que nous sommes d'exprimer nos sentiments. Nous n'aurions, en effet, qu'à ouvrir notre petite fenêtre, et vous verriez clairement nos cœurs tels qu'ils sont, pénétrés d'une joie vive de vous voir aujourd'hui consacré prêtre du Seigneur, jouissant de privilèges dont les anges mêmes sont jaloux. Vous verriez aussi combien est grande notre reconnaissance pour les soins que vous prenez de nous, vous verriez combien est sincère notre désir d'être attentif à vos enseignements, soumis à votre direction, assidus au travail et pieux dans nos exercices de dévotion......

L'adresse finie, Taillefer Lévêque, élève lui aussi du P. Bellivau, lui présenta un joli bouquet préparé par sa mère.

On chanta ensuite un cantique composé tout exprès pour le Révérend Père. En voici le refrain inspiré sans doute par la fête du grand Archange, fête où le bréviaire donne une large part à tous les anges du ciel:—

Jetant sur toi plus d'un regard d'envie,
Les anges purs, à l'autel ce matin,
Voulaient déjà te présenter l'hostie,
Impatients de voir Dieu dans ta main.

Qu'on nous permettre aussi d'en donner un quatrain:—

Jésus, dit-on, a pour la tendre enfance,
Un lieu de choix en son aimable cœur;
Pour achever en toi sa ressemblance,
De ses agneaux il te fait le pasteur.

Comme le Père Bellivau initie ses élèves aux mystères de la langue latine, le Père Blain, professeur de huitième, lui fit une jolie pièce de vers sapphiques chantés sur l'air de l'*Iste Confessor* par le R. P. Lory, avec cette netteté d'accent et cette limpidité de voix qu'on lui connait, ces vers ne perdirent pas une syllabe de leur pure latinité.

Quem piis canto numeris, sodales,
Ille nunc primum meruit sacerdos
Hostiam puris manibus tenere
Laetus ad aras.

O nimis felix, nimis o beatus!
Qui sacro fulges olco peruncius.
O manus dulcis tibi quæ superna
Munera præstat!

Ergo levitam flagitemus omnes
Ut Deum nobis precibus faventem
Reddat: exaudit Dominus recentis
Vota ministri.

Conferat Christus tibi sancta dona,
Sanguis et Jesu nitidis te inundet
Fluctibus; crescant tibi sic perennis
Gaudia vitae.

Chaque verset était répété par un chœur d'élèves.

Un confrère du Père Bellivau à Montréal lui avait adressé des vers français. Gustave Jean eut le plaisir d'en offrir la primeur à son maître, qui n'en apprit qu'à l'instant même la provenance.

Si l'on ne peut verser une goutte de joie
A l'immense bonheur où ton âme se noie
En ce jour bienheureux,
Permets que du plaisir, qui saintement [t'enivre,
Père, nous fassions en nos cœurs revivre
Tous les échos joyeux.

La céleste colombe a, du bout de son aile,
Imprimé sur ton front la marque éternelle
Des ministres divins.
Des apôtres tu suis la sublime phalange,
Plus puissante est à voix que celle de [l'archange
Sous les portiques saints.

Toujours à ton appel le terrible mystère,
Accompli par Jésus sur l'autel du calvaire,
Recommence à ta voix.
Il est grand le mortel qui de sa main délie,
Ouvre et ferme le ciel, rend à l'âme la vie,
Au criminel ses droits.

Prêtre, tu marcheras au sein de la [tourmente,
Prêchant que du Seigneur la loi n'est pas
Aux fidèles humains. [pesante
Partout chassant le mal, tu seras sans [souillures,
Appuyé sur ton Dieu, "parmi les âmes
Tu laveras tes mains." [pures.

Paisible conquérant, tu combat dans le [monde;
Ton vaincu, c'est l'impie et l'abîme qui
Quand tu fais des heureux. [gronde.
Ta barque sans périls, comme Alcyon sur [l'onde,
Vogue, pour sauver l'âme, au sein du [gouffre immonde.
Et le donner aux cieux.

Bénis, Père, l'enfance autour de toi pressée,
A ta sollicitude elle fut confiée,
Bénis ses jours joyeux.
Dieu remplit aujourd'hui de tes souhaits la [coupe,
Laisse-la déborder sur toute notre troupe,
Bénis-nous avec eux.

Enfin le jeune Alexander McDermot lut avec beaucoup d'expression, une adresse, anglaise, dans laquelle il souhaitait à son professeur de voir toujours grandir la joie de son ordination, joie qui ne connait pas, comme les joies du monde, un lendemain de douleur.

Le P. Bellivau répondit en paroles aussi bien exprimées qu'elles étaient profondément senties. On voyait percer le prédicateur qui sait toucher la corde sensible et qui tient en main l'indéfinissable secret du goût. Il remercia ses chers élèves de leurs belles adresses et ses confrères de leurs "poésies poétiques"—c'est son mot. Il était enfin, disait-il, arrivé au terme de ses vœux, au but auquel il aspirait depuis vingt ans; et, avec l'expérience de cette longue attente, il pouvait leur dire qu'il n'y a pas sur cette terre de vocation comparable à celle du prêtre. Aussi s'empressait-il de souhaiter que cette couronne de la prêtrise fut destinée à plusieurs d'entre eux. Il promit de prier pour eux; comment les oublirait-il, puisqu'ils lui tenaient au cœur? Puis, il leur donna sa bénédiction toute empreinte de la fraiche onction de l'Esprit Saint.

Le reste de la fête se passa en récréations enjouées. Il y eut des concours athlétiques avec récompenses pour les vainqueurs. Tout le monde collégien emporta de cette belle journée un précieux souvenir.

Le P. Bellivau est Acadien, né à Memramcook, N. B., où il fit ses études classiques. Après deux ou trois ans au Grand Séminaire de Montréal, il se décida à entrer dans la Compagnie de Jésus et alla faire son noviciat à Saint-Acheul, près d'Amiens. Il demeura quatre ans en France, puis il fit ses preuves au Collège Sainte-Marie de Montréal, comme professeur d'éléments latins. En lui présentant, avec ses nombreux amis, nos félicitations les plus cordiales, nous lui offrons aussi nos meilleurs souhaits. Puisse-t-il, pendant de longues années, déployer parmi nous son zèle sacerdotal et son rare talent de former les enfants à la langue latine et aux délicatesse de notre langue française.

Correspondances.

A M. le Rédacteur du *Manitoba*,

Cher Monsieur,—Dans un récent numéro du *Manitoba* vous donniez conseil au cultivateurs de garder leur paille pour la bruler pendant la nuit aux premières gelées d'automne, exprimant l'idée que la fumée ainsi produite serait suffisante pour préserver complètement le grain de la gelée.

L'expérience en a été faite ici involontairement par un de mes paroissiens du nom de l'Ecuyer.

Ce monsieur, me disait qu'un grand champ de blé près de sa maison n'avait nullement souffert de la gelée. Il en était surpris, parceque disait-il, ce grain était moins avancé que d'autres et par conséquent plus exposé à en souffrir. J'en vins à lui parler du moyen suggéré dans *Le Manitoba*, alors dit-il, tout s'explique pour moi, le soir de la gelée je fis un grand feu près de ma maison pour bruler des balayures et de la paille. Ce feu fit beaucoup de fumée toute la nuit et je vois bien que c'est cette fumée qui a sauvé mon grain de la gelée.

Les raisons que vous en donnez m'ont convaincu d'ailleurs que le moyen était excellent et je ne manquerai pas de le conseiller et d'en faire profiter à l'avenir tous mes paroissiens si la nécessité s'en présentait encore une autre année.

J'ai l'honneur d'être,

Votre bien dévoué,

JUTRAS, Ptre.

Saint-Pie, Manitoba, 28 Septembre 1885.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la trente-unième séance du troisième conseil de la ville de Saint-Boniface, tenue lundi, le 21 septembre, 1885.

Présents:—Son Honneur le Maire au fauteuil, et MM. les conseillers Cloutier, Marcoux, Lévêque, Levreault, Pélissier et Thomas.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Présentation du rôle de paye No. 32 ($20.63), et des comptes:—Louis Fournier, (trottoirs) $356.85; Louis Laventure, $13.50; The American Plumbing Company, $5.60; Ad. Turner, $35.18, et John Loughman, $25.00.

Lecture d'une lettre de la compagnie "The Red River & Ass. Bridge Co'y.," refusant d'accorder aux chars urbains le passage gratis sur le pont Saint-Boniface, et d'une lettre du Bureau d'Agriculture demandant au conseil de signer, au sujet du terrain des expositions, un contrat en conformité avec le projet originairement arrêté.

Présentation d'un compte de M. Joseph Letendre pour balance d'honoraires comme *informer*, $18.75.

Les rôles de paye et comptes suivants sont acceptés:—Le rôle de paye No. 32, $20 63; Louis Fournier, (trottoirs), $356.85; Ls Laventure, $13.50; Ad. Turner, $35.18, et les Révdes Sœurs de la Charité, $5.00

Son Honneur le Maire expose que les négociations avec le Bureau d'Agriculture étant à peu près terminées, il croit convenable que le conseil exprime officiellement sa reconnaissance à Sa Grandeur Mgr Taché pour son nouvel acte de générosité envers la ville.

Il est en conséquence proposé par le cons. Cloutier, président *pro tem* du comité de propriétés, appuyé par le cons. Lévêque, que Sa Grandeur Mgr Taché soit priée d'accepter l'expression de la reconnaissance du conseil pour le don généreux qu'elle vient de faire à la ville, de vingt-cinq acres de terre.—Agréé.

Le président du comité des travaux publics est autorisé à faire poser des double-chassis au poste des pompiers.

Et le conseil s'ajourne à jeudi, le 24 septembre courant.

Informations.

La réputation du très-célèbre général Wolseley menace ruine. Les dernières dépêches nous informent que l'on s'efforce de faire de sa conduite durant la campagne du Soudan, le sujet d'une discussion parlementaire et de provoquer par là une enquête officielle sur ses agissement durant cette campagne.

M. McConville, avocat de Joliette, vient d'être élu député du comté de ce nom à l'assemblée Législative de Québec. M. McConville est conservateur.

Les banques Jacques-Cartier, du Peuple et Hochelaga sont entrées en négociations avec quelques-uns des délégués français, au sujet des relations commerciales entre ces trois institutions et les fabricants français.

MM. A. Huot et J E. Demers de Québec ont été nommés officiers dans la Police montée du Nord-Ouest

ACTUALITES.

—Les règlements du Bureau de Santé de la ville de Montréal, relativement au fléau qui y sévit actuellement, ne rencontre pas les sympathies d'une partie de la population, quelques sages qu'ils soient. Lundi soir, il y a eu une émeute; on a, paraît-il, assiégé le bureau de santé. il règne encore beaucoup d'agitation dans la ville, plusieurs détachements de volontaires ont été appelés sous les armes. Cependant, d'après les dernières nouvelles, la ville était assez paisible et il semblerait qu'il n'y a plus lieu de craindre une émeute sérieuse. Il y a eu plusieurs arrestations. Tout cela parceque l'on ne veut pas de la vaccination obligatoire.

PERSONNEL.

M. le Comte de Breda est en visite à Saint Boniface.

Les RR. MM. Giroux, curé de Sainte-Anne des-Chênes, Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste, Jolys, curé de Saint-Pierre, et le R. P. Dandurant, curé de Saint-Charles, étaient au Palais Archiépiscopal mardi dernier.

Monsieur et Mademoiselle de Molinari, Monsieur et Madame Agostini, M. Georges Demanche et M. Tirret-Boguet sont partis lundi soir pour Montréal.

M. H. F. Despars, marchand d'Emerson, est en cette ville, assistant à l'exposition en sa qualité de membre du Bureau d'Agriculture pour sa Division Electorale de Morris.

Nous avons le plaisir d'apprendre que M. Jacque Bureau, déjà avocat de la Province de Québec, s'est fait inscrire sur le rôle des avocats de notre province et a prêté serment samedi dernier.

L'hon. Thomas White, Ministre de l'Intérieur était en cette ville hier visitant le parc de l'exposition où il a porté la parole.

NAISSANCES.

A Saint-Jean-Baptiste, le 13 du courant, Madame Pierre Parenteau, un fils.

A Saint-Jean-Baptiste, le 20 du courant, Madame Magloire St. Vincent, une fille.

A Saint-Joseph, le 21 du courant, Madame Delphis Bissonnette, une fille.

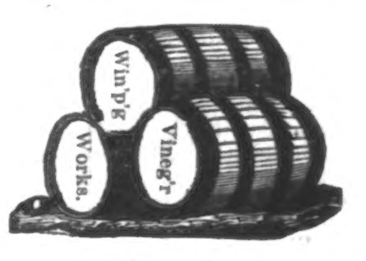
MARIAGE.

A Saint-Jean-Baptiste, le 15 du courant, par le Rév. M. Filion, M. Emery Robert, cultivateur de Saint-Pie, à Mademoiselle Délima Grégoire, de cette paroisse.

C. H. GIRDLESTONE,

30, 32 et 34 RUE OWEN,

WINNIPEG, MANITOBA.



MANUFACTURIER,

IMPORTATEUR,

Et Marchands de Vinaigres,

XX et XXX VIN BLANC,

CIDRE,

PICKLING ET MALT ANGLAIS,

CAFÉS, ÉPICES, CRÊME DE TARTRE ET POUDRE A BOULANGER.

3m 1,10,85

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le 18ème jour de Septembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Ville de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Vendredi le 6ème jour de Novembre prochain à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à Saint-Boniface, dans l'Hôtel-de-Ville, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Block.	No of lot.	Parish lot.	Size of lot.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
				acres.				
Inner two miles.....	...	......	67	147	543 33	2 00	545 33	Patented
All of..................	3	......	76	4	119 69	2 00	121 69	do
				chains		2 00		
Subdivisions of 76..	...	107	76	1x2	29 83	2 00	31 83	do
" " ..	...	108	76	1x2	21 37	2 00	23 37	do
" " ..	...	109	76	1x2	19 80	2 00	21 80	do
" " ..	...	110	76	1x2	26 17	2 00	28 17	do
" " ..	...	112	76	1x2	14 21	2 00	16 21	do
" " ..	...	113	76	1x2	14 65	2 00	16 65	do
" " ..	...	115	76	1x2	14 65	2 00	16 65	do
" " ..	...	119	76	1x2	19 99	2 00	21 99	do
" " ..	...	207	76	1x2	32 17	2 00	34 17	do
" " ..	...	208	76	1x2	19 55	2 00	21 55	do
" " ..	...	209	76	1x2	20 07	2 00	22 07	do
Subdivisions of 76..	...	217	76	1x2	10 40	2 00	12 40	Patented
All of................	...	315	76	1½x2	23 27	2 00	25 27	do
"	...	317	76	1½x2	30 71	2 00	32 71	do
"	...	407	76	1½x2	47 65	2 00	49 65	do
"	...	408	76	1½x2	55 39	2 00	57 39	do
"	...	424	76	1x2	9 89	2 00	11 89	do
"	...	426	76	1x2	9 89	2 00	11 89	do
North chain of......	...	506	76	1x4	100 89	2 00	102 89	do
All of................	...	513	76	1½x2	25 99	2 00	27 99	do
"	...	516	76	1½x2	49 49	2 00	51 49	do
"	...	517	76	1½x2	31 67	2 00	33 67	do
"	...	525	76	1x2	20 21	2 00	22 21	do
West 30 feet of......	...	527	76	½x2	9 14	2 00	11 14	do
All of................	...	544	76	1x2	14 88	2 00	16 88	do
East half of..........	...	550	76	0½x2	4 81	2 00	6 81	do
All of................	...	608	76	1½x2	73 59	2 00	75 59	do
Subdivisions..........	...	625	76	1x2	40 04	2 00	42 04	do
"	...	627	76	1x2	29 97	2 00	31 97	do
"	...	632	76	1½x2	30 50	2 00	32 50	do
"	...	713	76	1½x2	300 30	2 00	302 30	do
"	...	716	76	1x2	82 29	2 00	84 29	do
"	...	739	77	½x2	8 65	2 00	10 65	Unpat'd.
"	...	741	77	1x2	15 27	2 00	17 27	do
"	...	745	77	1x2	15 27	2 00	17 27	do
"	...	746	77	1x2	13 33	2 00	15 33	do
"	...	747	77	1x2	15 27	2 00	17 27	do
"	...	748	77	1x2	13 33	2 00	15 33	do
"	...	749	77	1x2	15 27	2 00	17 27	do
"	...	811	76	1x2	26 42	2 00	28 42	Patented
"	...	813	76	1x2	26 42	2 00	28 42	do
"	...	815	76	1x2	26 42	2 00	28 42	do
Bounded on South by Provencher Avenue, North, by a line parallel to Provencher Avenue distant 2 chains, East by a line parallel to St. Jean-Baptiste Street and 2¼ chains distant and West by a similar line but distant 75 feet only, 11,880 feet square........	...	......	77	....	62 81	6 00	68 81	Unpat'd.
Bounded on South by Provencher Avenue, West by St. Jean-Baptiste Street, North by a line parallel and 2 chains distant from Provencher Avenue and East by a line 75 feet distant and parallel to St. Jean-Baptiste Street........	...	......	77	1x2	45 90	6 00	51 90	do
Subdivision	...	5	78	50x140	7 15	2 00	9 15	Patented
"	...	7	78	50x140	6 04	2 00	8 04	do
"	...	11	78	50x140	6 04	2 00	8 04	do
"	...	13	78	50x140	5 31	2 00	7 31	do
"	...	19	78	50x140	5 31	2 00	7 31	do
				each				
Block 4, lots 4 & 5..	...	......	81	25x120	24 92	2 00	26 92	do
$\frac{2}{33}$ undivided interest in..............	...	......	85	....	16 74	2 00	18 74	Unpat'd.
$\frac{15}{123}$ undivided interest in..............	...	......	85	....	19 63	2 00	21 63	Unpat'd.
$\frac{2}{33}$ undivided interest in..............	...	......	85	....	19 63	2 00	21 63	do
$\frac{6}{33}$ undivided interest in..............	...	......	85	....	39 71	2 00	41 71	do
				feet.				
Subdivision of 89...	2	1	89	20x66	2 08	2 00	4 08	Patented
" " ...	2	2	89	20x66	1 87	2 00	3 87	do
				chains				
" " ...	2	11	89	1x2	6 63	2 00	8 63	do
" " ...	2	12	89	1x2	5 90	2 00	7 90	do
" " ...	2	18	89	1x2	6 53	2 00	8 53	do
" " ...	2	19	89	1x2	6 53	2 00	8 53	do
" " ...	2	20	89	1x2	7 25	2 00	9 25	do
				acres.				
All of..................	3	......	89	4	57 05	2 00	59 05	do
				chains				
Subdivision	4	17	89	1x2	4 84	2 00	6 84	do
"	4	18	89	1x2	4 84	2 00	6 84	do
"	4	19	89	1x2	4 84	2 00	6 84	do
"	4	20	89	1x2	4 94	2 00	6 94	do
"	10	1	89	1x2	6 61	2 00	8 61	do
"	10	2	89	1x2	5 89	2 00	7 89	do
				acres.				
All of..................	...	......	96	16	134 75	2 00	136 75	do
"	...	......	100	6	18 75	2 00	20 75	do
23 lots, subdiv. of...	...	......	101	Irregular.	43 82	2 00	45 82	Unpat'd.
				chains				
Pt of R. C. Mission lands betwen C. P. R. and Seine River	...	......	1088	1x2	10 99	2 00	12 99	Patented
" " ...	...	......	1100	1x2	20 35	2 00	22 35	do
" " ...	...	......	1111	1x2	20 35	2 00	22 35	do
" " ...	...	......	1112	1x2	9 08	2 00	11 08	do
" " ...	...	......	1136	1x2	12 99	2 00	14 99	do
" " ...	...	......	1201	2x1½	113 09	2 00	115 09	do
Pt of R. C. Mission land..................	...	......	1116	....	7 69	2 00	9 69	do
" " ...	...	......	1117	....	7 69	2 00	9 69	do

ARTHUR STEWART,
Secretary-Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man

38-42

Chronique Locale.

—Toujours du beau temps.

—Il n'y a pas eu de séance du Conseil de ville lundi soir.

—Il n'y aura pas de séance du Cercle Provencher demain soir.

—Le trésorier de la ville expédie en ce moment les comptes de taxes.

—Depuis l'ouverture de l'Exposition plusieurs milliers de personnes ont visité notre ville.

—M. Houde a pris possession de l'Hotel National et se propose d'y apporter des améliorations dans le but d'en faire un Hotel de première classe.

—Nous publions dans un autre colonne de notre journal la liste des terres devant être vendues pour faute du paiement des taxes, dans la municipalite de Saint-François Xavier.

—Un nommé Ruel Clark, s'est suicidé samedi dernier a Winnipeg où il demeurait depuis plusieurs années. Des troubles dans la famille en sont, dit-on, la cause.

—Deux individus, le père et le fils, se sont noyés dans la Rivière-Rouge la semaine dernière ; un autre s'était noyé presque au même endroit quelques jours avant. Ces personnes étaient en état d'ivresse lors de ces accidents.

—Nous avons maintenant une gare au milieu de la partie commerciale de notre ville, près du pont de la Rivière Rouge, et toutes les heures un train part pour les terrains de l'exposition.

—Le concours des corps de musique a eu lieu hier et aujourd'hui sur les terrains de l'exposition. Le résultat n'en est pas encore connu. Le Fanfare du cercle Provencher et le corps de musique de Winnipeg sont les seuls inscrits au concours.

—Il y a eu trois accidents mardi, sur le terrain de l'exposition : M. J. Ross de Saint Andrews a été blessé à la tête par une balle lancée par un tireur maladroit s'exerçant au tir à la cible, une autre personne a aussi été blessée de la même manière ; un cadre est tombé d'une grllerie dans la bâtisse principale sur la tête de M. Gédéon Bourdeau et lui a broyé son chapeau sans heureusement infliger de blessure grave.

Chronique de la Province.

Saint-Jean-Baptiste.

21 septembre.—Notre vénéré curé, le Rév. M. Filion, est allé aujourd'hui faire une visite et un examen à l'école du village, tenue par M. Jos Baril, ex-professeur de l'Académie du Plateau, à Montréal.

M. le curé a été enchanté de la manière habile et ferme avec laquelle l'instituteur dirige cette école. La discipline, le bon ordre, l'application font présager des progrès importants pour l'année qui vient de commencer.

Les classes sont fréquentées par 50 élèves. Le français et l'anglais y sont enseignés avec beaucoup de soin, ainsi que les autres matières du programme scolaire.

Sainte-Anne-des-Chênes.

30 septembre.—Lundi dernier s'est ouvert à Sainte Anne la Cour de Comté de Lorette. Elle a été présidée par notre nouveau juge M. Prud'homme. Nous n'oublions pas que nous devons la nomination d'un juge français aux efforts de l'hon. M. Royal, secondé par notre gouvernement provincial. Cette nomination rencontre les vues et les désirs de la population française du district et lui rend justice. M. Prud'homme saura faire honneur à sa position.

—Vos nombreux abonnés de Sainte-Anne ont lu avec plaisir le magnifique article du *Manitoba* intitulé " Le Juge Dubuc et ses détracteurs," et applaudissent de tout cœur à la verte et bien méritée leçon que décerne *Le Manitoba* à des hommes, qui d'après tous les gens réfléchis de notre Province, sont venus plutôt pour battre la caisse en faveur du parti libéral, que défendre celui qui personnifie la cause du Nord-Ouest.

Le télégramme envoyé à l'*Electeur* est une preuve bien évidente, ce que peut faire l'esprit de parti et à quels moyens bas et honteux il peut avoir recours pour servir des fins ambitieuses.

Il faut l'avouer, depuis longtemps justice aurait été rendue à la cause du Nord-Ouest, malheureusement, les politiciens s'en sont toujours emparé pour servir la cause de leur parti et non pas pour faire rendre justice à notre population. Les politiciens, voilà la cause première du retard apporté au règlement définitif de la cause du Nord-Ouest, et fasse le ciel, que cette gangrène disparaisse complètement de notre arène politique et alors seulement, nous pourrons espérer que les questions seront traitées et décidées. Non point pour servir un parti politique, mais au point de vue de la vérité et de la justice.

Saint-François-Xavier,

28 septembre.—Les moissons sont faites, et avec le beau temps que nous avons eu depuis plusieurs semaines, les grains ont été mis en meules en très-bon état. Les battages sont commencés. Le rendement est plus considérable que l'an dernier, en quantité et en qualité ; excepté une partie du blé qui sera de seconde qualité, ayant souffert quelque peu des nuits fraîches que nous avons eues à la fin du mois d'août

—Samedi dernier, un bien pénible accident est arrivé ici. M. Thomas Lumsden conduisait un taureau à Saint-Boniface pour l'exposition provinciale ; presque aussitôt après avoir laissé l'étable, l'animal dans un moment de fureur, brisa la perche par laquelle il était retenu et porta un coup terrible à son conducteur, le renversant par terre et ensuite se précipitant sur sa victime, lui infligea avec ses pieds et ses cornes des blessures très-graves, et l'aurait certainement tué sur le champ sans le prompt secours de M. L. Steinhoff et de quelques autres personnes qui se trouvaient dans un champ voisin. Après avoir transporté le blessé à sa demeure, un médecin fut mandé en toute hâte et sur un examen attentif il constata que plusieurs côtes étaient cassées et qu'il avait plusieurs autres blessures très-graves. L'on nous dit qu'il a depuis succombé à ses blessures. M. Lumsden tenait une des plus grandes fermes de notre localité, était membre de notre conseil municipal et du bureau d'agriculture. Il était le frère de Sir Peter Lumsden, le célèbre diplomate anglais.

—La beurrerie de MM. Hébert et Perras donne beaucoup de satisfaction, environ 4,000 livres de beurre de première qualité ont été faites depuis le commencement de la saison. A présent que les avantages que retirent les propriétaires de vaches à lait, en faisant faire leur beurre de cette manière, sont connu, ces messieurs pensent de faire le double l'an prochain.

—Les commissaires d'écoles de l'arrondissement scolaire catholique de Saint-François-Xavier Ouest, ont fait rebâtir leur maison d'école que la tempête de l'été dernier avait renversé. Les classes sont commencées depuis trois semaines, Mlle Victoire Moreau est l'institutrice.

Saint-Norbert.

28 septembre.—La Cour du Comté d'Iberville a siégé le 25 courant, présidée par Son Honneur L. A. Prud'homme, juge de la division centre du district judiciaire de l'est.

Avant l'ouverture de la cour, l'adresse que je vous transmets lui fut présentée. Son Honneur y répondit en termes très-éloquents et nous fit connaître les devoirs importants que nos juges sont appelés à remplir, ainsi que l'intérêt que les populations ont à maintenir les lois et à en respecter la majesté.

M. Hagel, avocat de Winnipeg, crut devoir, de la part des anglais, joindre ses félicitations aux nôtres. en termes flatteurs et chaleureux sur la promotion de M. Prud'homme à la haute position qu'il occupe maintenant.

Bien que le calendrier était peu chargé de causes, ce fut une des plus longues séances que cette cour ait encore tenues.

Cinq causes étaient inscrites au dossier. No. 160—Joachim Perrault vs Alfred Lizotte, saisie-arrêt, remise au prochain terme avec ordre au demandeur de donner trois semaines d'avis au défendeur en affichant des copies du bref dans deux endroits publics.

No. 163—William et Albert Johnston vs James Moore. M. N. F. Hagel pour la poursuite. M. G. G. Mills pour la défense. Appel à la conr de comté d'une conviction de juge de paix pour assaut et batterie. Appel débouté. Conviction maintenue sans frais.

No. 166—William Morris, demandeur vs La Corporation Scolaire pour l'arrondissement protestant de Donore, dans le comté d'Iberville. Demandé $74.18. Jugement pour le demandeur avec frais.

No. 167—Jean-Bte. Lalonde, plaignant vs Joseph Hamelin, défendeur. Appel à la cour de comté d'une conviction de juge de paix pour avoir laissé croître des herbes nuisibles sur sa propriété. J. H. D. Munson, avocat de Winnipeg pour la poursuite, L'avocat Mills pour le défendeur. Jugement pour le défendeur sans frais. Le jury trouva sans doute que se serait un peu dur de condamner M. Hamelin pour ne pas avoir coupé des chardons croissant dans le lit de la Rivière Rouge ou sur la propriété de la Couronne.

No. 168—Jean Bte. Lalonde, demandeur vs Joseph Lemay, défendeur. Appel à la cour de comté d'une cour de juge de paix qui avait condamné M. Lemay d'avoir laissé croître des chardons sur une propriété louée à M. O. Gauthier pour le terme de cinq ans, par bail enregistré qui ne doit expirer que dans deux ans de cet automne. L'avocat Munson pour la poursuite. L'avocat Mills pour la défense. Jugement par la cour : non-cause d'action contre le défendeur. Plainte déboutée sans frais.

—M. Jos Lecomte, M.P.P. et M. George E. Fortin, avocat, étaient à l'Eglise de Saint-Norbert hier.

—Le feu a encore causé des dommages considérables chez les Messieurs Champagne et dans leur voisinage. De magnifiques tremblières que l'on conservait avec grand soin sont détruites. Encore l'œuvre d'un imprudent. Aussi a-t-on l'intention de le poursuivre avec toute la rigneur de la loi.

Echos du Nord-Ouest.

Fort Qu'Appelle.

22 septembre.—Le Gouverneur-Général nous a fait hier, mardi, l'honneur de visiter notre vallée Son Excellence voyage semi-incognito et ne s'attend pas à de grandes réceptions. Aussi, ce n'est que la veille, lundi, dans l'après-midi que le Gouverneur Dewdney fit servir à Indian Head que Son Excellence prendrait le lunch à l'école industrielle et passerait une heure ou deux au fort pour se rendre le même soir à la gare de Qu'Appelle. Les officiers de l'école industrielle considérèrent comme un grand honneur de donner un lunch à Lord Lansdowne et se firent en même temps un devoir de lui préparer une réception autant que cela pouvait se faire en 8 heures de travail. Grâce au précieux concours des Métis voisins, Norbert Welsh, Louis Boucher et aussi de MM. Thomassin et Paré, deux rangées d'arbres encore verts s'élevèrent entre le chemin public et la barrière d'entrée où s'élève une belle arche cintrée, surmontée d'une boiserie ornementale peinte en vert où flottaient trois drapeaux. Entre le centre de l'arche et la boiserie ornementale on lisait en belles grosses lettres gothiques : " Welcome." Les deux colonnes de l'arche, les bases. les chapiteaux de l'arche étaient ornés d'étoffes de différentes couleurs, le tout était l'œuvre de M. Noseda, excellent menuisier émigré de Belgique.

De chaque côté de l'arche s'élevaient deux colonnes couvertes de blé à la base puis d'orge et surmontées de légumes qui faisaient honneur à la fertilité du sol De cette arche une longue allée d'arbres plantés pour la circonstance conduisaient à l'entrée de la galerie toute ornée de verdure, audessus de cette entrée on lisait le mot " Honour " encadré dans la verdure. Des guirlandes et des étoffes de différentes couleurs ornaient les arches de la galerie.

A une heure de l'après-midi, les préparatifs étaient à peine finis que l'on apercevait déjà l'escorte de la police montée accompagnant Son Excellence. Une copie de l'adresse fut envoyée à Lord Lansdowne qui put la lire avant d'arriver à l'arche. Il parut agréablement surpris d'une si belle réception préparée en si peu de temps. Il parcourut lentement ces allées d'arbres, s'arrêta pour admirer l'arche et arriva à cheval à la galerie où il fut reçu par le Principal de l'école industrielle et son assistant. Les élèves au nombre de 27, proprement vêtus, couverts du casque écossais, étaient en ligne et firent très-bien le salut militaire et firent à merveille différentes évolutions militaires au commandement de l'assistant M. Crosbie, puis le plus grand des élèves, fils du chef Ousoup de Lac Croche s'avança avec un compliment, le bouquet était porté par le plus petit des élèves, petit neveu de Sitting Bull.

L'adresse suivante fut lue en anglais :

A Son Excellence Lord Lansdowne, Gouverneur-Général du Canada,

Que Votre Excellence daigne permettre aux élèves de cette école de vous souhaiter en leur nom et au nom de toute la population de cette localité une cordiale bienvenue. Nous sommes heureux de l'honneur que vous nous faites aujourd'hui. Nous n'oublierons jamais les faveurs que votre gouvernement accorde à l'éducation. Nous vous souhaitons un heureux voyage, et nous sommes convaincus que votre visite est d'un heureux présage pour notre pays.

ANTHONY OUSOUP,
et les autres élèves de l'école
industrielle de Qu'Appelle.

Le petit neveu de Sitting Bull présenta ensuite le bouquet et attira particulièrement l'attention par sa petite taille, (il n'a que cinq ans), sa bonne tenue et son air intelligent. Son Excellence répondit en quelques mots bien appréciés. et félicita les enfants de l'éducation qu'ils reçoivent et le Principal de la bonne tenue des élèves ; il présagea un brillant avenir. admira le travail qui avait été fait, la propreté qui régnait partout et les décorations faites pour la circonstance.

Son Excellence visita ensuite la maison et s'entretint quelques instants avec les officiers de l'école. Le lunch avait été préparé avec beaucoup de soins par les bonnes sœurs qui avaient aussi fait leur bonne part des décorations. La suite de Son Excellence se composait de six personnes seulement. Le trajet d'Indian Head à l'école parut avoir donné à tous bon appétit. Deux élèves servaient la table et cela à la surprise de tous les convives au nombre desquels était aussi M. McDonald de la Compagnie de la Baie d'Hudson

Après le lunch. Son Excellence voulut bien permettre aux élèves de chanter : ' God Save the Queen," ce qu'ils exécutèrent beaucoup mieux qu'on n'avait droit de s'attendre de ces sauvages, dont quelques-uns n'étaient à l'école que depuis moins d'un mois.

Les soldats de l'escorte prirent ensuite leurs lunchs. et Son Excellence partit pour le fort vers 3 heures et demi. En partant il promit un présent aux deux qui avaient servi la table dont l'un est le même qui avait lu l'adresse et l'autre est le fils du chef sioux Standing-Buffalo.

Importations ! —— Importations !

—VENANT D'ETRE REÇUES—

500 PIECES DE TWEED

NOUS APPELONS L'ATTENTION DU PUBLIC SUR LES

IMPORTATIONS IMMENSES

De MARCHANDISES

FRANÇAISES, —— CANADIENNES, —— ANGLAISES, —— ECOSSAISES, ET AMERICAINES. ——

— QUE —

MM. Langevin & Gareau,

Marchands-Tailleurs,

Viennent de recevoir.

Leur ASSORTIMENT est des plus complets, dans les DERNIERS GOUTS et sera DÉTAILLÉ à des PRIX rendant toute CONCURRENCE IMPOSSIBLE.

—=LISTE DES PRIX :=—

Bons Habillements en Tweed, faits à Ordre, pour $13.00
Bons Pantalons en Tweed, faits à Ordre, pour $4.00

Département des Hardes Faites.

Les Hardes Faites sont dans les derniers goûts et confectionnées avec les Marchandises nouvelles.

Le DÉPARTEMENT des CHAPEAUX, CHEMISES, COLLETS, MOUCHOIRS, VALISES, Etc., ne laisse rien à désirer quant à la qualité et les bas prix.

Toute Marchandise Achetée à la Verge à ce Magasin, sera Taillée Gratis.

LANGEVIN & GAREAU,
Coin des Avenues Tache et Provencher,
SAINT-BONIFACE, MAN.

1an 1,4,86



SOUMISSIONS.

UN PERMIS POUR COUPER DU BOIS SUR LES TERRES DE LA PUISSANCE DANS LE DISTRICT DE LA SASKATCHEWAN, DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et marquées " Soumissions pour limites à bois," seront reçues à ce bureau, jusqu'à midi, lundi, le 19ème jour d'Octobre prochain, pour des limites de bois de cinquante milles carrés situées à la Montagne du Porc-Epic à environ trois milles à l'Est de la Rivière du Cygne. dans le District de la Saskatchewan.

On pourra se procurer des plans indiquant la position de ces limites, ensemble avec les conditions auxquelles des permis seront accordés, au bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Député du Ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur, Ottawa, 20 septembre 1884.
3ins 30, 9, 85.



Soumissions pour limites de bois dans les Territoires du Nord-Ouest.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et marquées " Soumissions pour un permis pour la coupe du bois," seront reçues à ce bureau, jusqu'à midi, jeudi, le 1er jour d'octobre prochain, pour des permis pour couper du bois, à partir de cette date, jusqu'au 1er Octobre 1886, sur les limites situées sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'est du rang huit, à l'est du premier méridien principal, dans la Province de Manitoba.

On pourra se procurer des plans indiquant la position de ces limites, ensemble avec les conditions auxquelles des permis seront accordés, au bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Député du Ministre de l'Intérieur.
Ottawa, 10 Septembre, 1885. 3ins.

THÉ DES INDES.



OPINION DE LA PRESSE :

La *Public Health* dit : Nous savons que les propriétés stimulantes et fortifiantes qui rendent le thé un breuvage important sont en plus grande proportion dans le thé des Indes que dans les thés de Chine.

Nous croyons que l'usage du thé des Indes serait une grande économie pour les hôpitaux et les institutions publiques.

Le *World* dit : Le thé des Indes est de plus en plus apprécié par les meilleurs connaisseurs. Il est fort, piquant, odoriférant et plus il sera connu plus il prendra de vogue.

Le *Chambers Journal* dit : L'Inde produit un thé qui n'est égalé par aucun autre thé du monde pour la force, le bon goût et la pureté.

A VENDRE CHEZ
JEAN & CIE,
Saint-Boniface.

3 9 85

A LA BOULE VERTE
370-RUE PRINCIPALE-370
WINNIPEG.

Les temps étant difficiles et ayant grand besoin d'argent, je me vois forcé de vendre tout ce que j'ai de

Hardes-Faites et de Marchandises Seches
à un prix au-dessous même du prix coûtant.

Une seule visite vous convaincra que je peux vendre à meilleur marché que partout ailleurs.

La modicité de mes prix devant naturellement faire écouler rapidement mon fonds de Marchandises, par conséquent j'invite le public à venir me voir sans tarder s'il veut que la variété des marchandises lui soit offerte.

JE VIENS DE RECEVOIR
500 PARDESSUS en Tweeds Pilot, Moscou et Beaver.
Que je puis vendre $4.00 a $18.00.

Je puis vous offrir tous les patrons D'HABILLEMENTS POUR HOMMES, ARÇONS et ENFANTS de 4 à 10 ans.

CHEMISES BLANCHES, CHEMISES DE COULEUR, CHEMISES EN LAINE, CORPS ET CALEÇONS EN LAINE, CORPS ET CALEÇONS EN COTON, CORPS ET CALEÇONS EN MERINOS.

Chaussons, Cravates et Cols pour tous les goûts.
Collets en Papier, en Toile et en Caoutchouc.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT :
LA BOULE VERTE,
370 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.
JOHN SPRING.

3m 2,7,85

SANTÉ POUR TOUS !!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,
78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,
Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

CHAUSSURES! CHAUSSURES!

VALISES,

PORTE-MANTEAUX,

Pour les CHAUSSURES DE PREMIERE CLASSE et du plus bas prix, chez

KILGOUR, RIMER & Cie

541 RUE PRINCIPALE

Coin de la Rue James, Winnipeg.

Réduction spéciale pour les Membres du Clergé et les Elèves des différentes Maisons d'Education.

jl 86

IMPORTATIONS NOUVELLES D'AUTOMNE! = 1885 = IMPORTATIONS NOUVELLES D'AUTOMNE!

VERGE & D'AUTEUIL

IMPORTATEURS DE

MARCHANDISES SECHES, FOURRURES, HARDES-FAITES ET CHAUSSURES.

Plus de $20,000 de Marchandises d'Automne et d'Hiver viennent d'être reçues et seront vendues au plus bas prix. Une visite est sollicitée.

Le Departement des Chaussures est a l'Enseigne de la Botte d'Or.

Tailleurs et Modistes attachés à l'Etablissement. Un escompte libéral sera accordé aux Membres du Clergé et aux Communautés Religieuses.

AVENUE PROVENCHER, SAINT-BONIFACE.

15 Septembre 1885.

RICHARD & CIE.,
MARCHANDS DE LIQUEURS
EN GROS ET EN DETAIL,
SONT DÉMÉNAGÉS DANS LE
Nouveau Bloc de Forrest
4ème porte au nord de leur ancien magasin,
No. 365, Rue Principale,
WINNIPEG,

avec un assortiment complet et des plus variés de tout ce qui se trouve ordinairement dans une maison de première classe comprenant les premières qualités de VINS, EAUX-DE-VIE, WISKEYS, BIERES, CIGARES, ETC., ETC.,

A PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS.

Leur CLUB WHISKEY n'est pas égalé dans tout Winnipeg.

L'ENSEIGNE DE LA GROSSE BOUTEILLE a aussi été transportée au

No. 365, Rue Principale,
WINNIPEG.
RICHARD & CIE.

2m 6,11,84

JOS. BURON
FORGERON, CHARRON, ETC., ETC.
Avenue Taché, Saint-Boniface, près de l'Hôtel National.

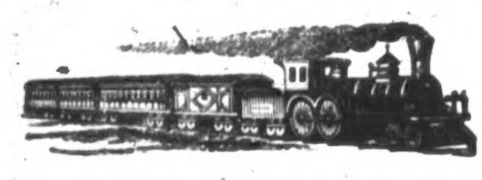
M. Buron a le plaisir d'annoncer qu'il a acheté cette boutique et sollicite le patronage de ses amis et du public en général

EN VENTE
CARRIOLES ET BRELOTS.
Patrons Canadiens.

Tout ordre qui lui sera confié pour ouvrage en fer ou en bois, sera exécuté avec promptitude et à des prix défiant toute compétition.

Ferrage de chevaux une spécialité.

6m.30.5.84.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 20 Septembre 1885, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est. Allant vers l'Ouest.
Départ Stations. Arrivée.
† 7 15 p m......2 Winnipeg......† 7 10 a m
1 60 a m.....Portage-la-Prairie.....12 45 a m
7 35 a m..........Ignace..........† 4 30 p m
†11 15 a m........Savanne........†12 48 p m
Arrivée Départ
2 30 p m......Port-Arthur 2......9 15 a m

Allant à l'Ouest. Allant à l'Est
Départ Arrivée
† 8 30 a m......2 Winnipeg......† 6 30 p m
†11 05 a m.....Portage-la-Prairie.....4 00 p m
1 20 p m..........Carberry..........1 45 p m
3 05 p m..........Brandon..........†11 00 a m
5 30 p m..........Elkhorn..........7 45 a m
6 45 p m..........Moosomin..........6 15 a m
9 00 p m..........Broadview..........3 45 a m
1 00 a m..........Qu'Appelle..........1 00 a m
3 15 a m..........Regina..........11 15 p m
5 45 a m 5 } Moose Jaw { 1 † 8 55 p m
6 15 a m 6 } { 7 a † 8 15 p m
† 2 00 p m........Swift Current........†12 46 p m
† 6 00 p m........Maple Creek........† 7 10 a m
† 2 35 a m........Medecine Hat........† 2 30 a m
† 9 45 a m..........Gleichen..........† 5 45 p m
† 1 00 p m..........Calgary..........† 1 50 p m
† 7 25 p m a 5 } Canmore { 1 91 8 45 a m
3 00 a m 1 11 } { 12 a † 5 35 p m
† 6 16 a m..........Laggan..........† 2 10 p m
†12 01 p m..........Palliser..........9 55 a m
Arrivée Départ
4 00 p m......11 Donald 12......7 00 a m

Allant vers le Sud Allant vers le Nord
Départ Stations. Arrivée
† 9 45 p m......1 Winnipeg......† 5 25 a m
12 15 p m......Dominion City......2 52 a m
Arrivée Départ
12 40 p m......Emerson 1......12 25 a m
Départ Arrivée
9 00 a m......1 Winnipeg 1......7 45 p m
11 16 p m..........Morris..........5 00 p m
1 45 p m..........Rosenfelt..........4 15 p m
Arrivée Départ
2 15 p m......1 Gretna 1......3 25 p m
Départ Arrivée
2 00 p m......2 Rosenfelt 2......1 15 p m
† 3 25 p m..........Morden..........†11 20 p m
Arrivée Départ
5 30 p m......2 Manitou 2......9 15 a m

Allant Nord. Allant Sud.
Départ Stations. Arrivée
† 4 00 p m......9 Winnipeg......† 8 50 a m
Arrivée Départ
6 00 p m......Selkirk-Ouest 8......7 00 a m

Allant à l'Ouest. Allant à l'Est.
Départ Stations. Arrivée
† 9 30 a m......9 Winnipeg......† 3 00 p m
10 30 a m......Stony Mountain......2 00 p m
Arrivée Départ
10 55 a m..........Stonewall9..........1 30 p m

Allant Sud-Ouest. Allant Nord-Est.
Départ Arrivée
† 9 30 a m......10 Winnipeg......† 6 00 p m
10 40 a m..........Headingly..........5 00 p m
Arrivée Départ
† 1 15 p m } Bout du chemin { † 2 30 p m
M'n S. W B 10.

Convois à l'Ouest de Canmore sujets à suspension à tout temps, sans aucun avis.

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le samedi. 5. Dimanches, mercredis et jeudis. 6. Mardis, mercredis et samedis. 7. Dimanches, mercredis et vendredis. 8 Lundis, mercredis et vendredis. 9. Mardis, jeudis et samedis. 10. Lundis et mercredis. 11. Jeudis. 12. Vendredis.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre. Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, W. C. VANHORNE,
Surint. Général. Gérant Général.
ROBERT KERR,
Agent Général des Passagers.

Jno.18.17.84.

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRERAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE DeSALABERRY.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le neuvième jour de Septembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de DeSalaberry, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, jeudi, le vingt-neuvième jour d'Octobre prochain, à une heure de l'après-midi de ce jour, à la Rivière-aux-Rats, dans la Salle du Conseil, dans le Comté de Carillon, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented
SE¼ & E½ of SW¼	22	5	3 E	39 44	2 00	41 44	Patented
Lot No. 12, St. Pierre, cont'g 192 acres	......	......	......	46 34	2 00	48 34	do
Part cont'g 34 acres	10	5	4 E	6 67	2 00	8 67	Unpat'd.
North 4 chs lot 84, St. Pierre, cont'g 96 acres.	......	......	......	31 54	2 00	33 54	do
Part lot 64 St. Pierre, cont'g 12 acres	......	......	......	6 95	2 00	8 95	do
SW¼ 14 & E½ of SE¼	15	5	3 E	26 87	2 00	28 87	Patented
NE¼ 19 & W½ of NW¼	20	4	5 E	26 87	2 00	28 87	do
NE¼ & E½ of NW¼	2	5	3 E	27 46	2 00	29 46	do
SW¼ of 14 & E½ of SE¼	15	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ & S½ of NE¼	6	4	4 E	27 46	2 00	29 46	Unpat'd.
NE¼ & E½ of NW¼	9	4	4 E	35 44	2 00	37 44	do
S½ of S½ of ~~28 &~~ S½ of SW¼	27	4	4 E	34 86	2 00	36 86	Patented
N½ of NW¼ of 29 & E½ L.S. 13 & L.S. 14, 15, 16	28	4	4 E	28 48	2 00	30 48	do
SE¼ & N½ of SW¼	21	4	5 E	27 46	2 00	29 46	Patented
NE¼ & N½ of NW¼	22	5	4 E	26 29	2 00	28 29	do
Lot 95 St. Pierre, cont'g 288 acres	......	......	......	77 30	2 00	79 30	Unpat'd.
NE¼ of 20 & W½ of NW¼	21	4	4 E	27 46	2 00	29 46	Patented
NW¼ of 16 & S½ of SW¼	21	4	5 E	27 46	2 00	29 46	do
SW¼ & S½ of NW¼	6	4	5 E	27 46	2 00	29 46	do
NE¼ of 6 & S½ of SE¼	7	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ & S½ of NE¼	17	6	3 E	27 46	2 00	29 46	do
NW¼ & W½ of NE¼	14	6	4 E	27 46	2 00	29 46	do
NW¼ & N½ of SW¼	16	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
SW¼ & S½ L. S. 11, 12	18	6	4 E	42 57	2 00	44 57	do
NE¼ & N½ of SE¼	20	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
Lot No. 86 St. Pierre, cont'g 192 acres	......	......	......	52 92	2 00	54 92	Unpat'd.
SW¼ & S½ of NW¼	20	6	3 E	44 18	2 00	46 18	Patented
Lot No. 38 St. Pierre, cont'g 320 acres	......	......	......	73 35	2 00	75 35	Unpat'd.
NW¼ ~~13 & E½~~ of NE¼	14	6	4 E	27 46	2 00	29 46	Patented
NE¼ of 1 & S½ of SE¼	12	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ & S½ of NE¼	15	6	4 E	21 99	2 00	23 99	do
NW¼ of 22 & S½ of SW¼	27	5	3 E	43 13	2 00	45 13	do
SW¼ of 10 & N½ of NW¼	3	4	4 E	26 41	2 00	28 41	Unpat'd.
SW¼ & W½ of NW¼	9	4	4 E	26 41	2 00	28 41	do
N½ of SE¼ of 27 & N½ SW¼ of 27 & L.S. 6, 7, 8	28	4	4 E	37 73	4 00	41 73	Patented
SW¼ & S½ of SE¼	32	4	4 E	34 33	2 00	36 33	Unpat'd.
NE¼ & N½ of SE¼	28	5	3 E	44 18	2 00	46 18	do
NE¼ & E½ of NW¼	33	5	3 E	44 18	2 00	46 18	Patented
SE¼ of 31 & S½	32	5	4 E	42 32	2 00	44 32	do
NE¼ of 32 & W½ of NW¼	33	5	3 E	44 18	2 00	46 18	do
SE¼ of 22 & N½ of NE¼	15	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
NW¼ of 13 & E½ of NE¼	14	4	4 E	27 46	2 00	29 46	do
SW¼ & S½ of NW¼	5	6	3 E	27 46	2 00	29 46	do
SW¼ of 7 & N½ of NW¼	6	6	3 E	32 14	2 00	34 14	do
SE¼ of 20 & N½ of NE¼	17	6	3 E	31 26	2 00	33 26	do
Lot No. 39 St. Pierre, cont'g 320 acres	......	......	......	72 81	2 00	74 81	Unpat'd.
NE¼ of 12 & S½ of SE¼	13	6	4 E	32 14	2 00	34 14	Patented
NW¼ of 21 & S½ of SW¼	28	5	3 E	43 59	2 00	45 59	do
SE¼ & S½ of NE¼	28	5	4 E	30 14	2 00	32 14	do
NE¼ of 17 & S½ of SE¼	20	5	4 E	43 59	2 00	45 59	do
SW¼ & W½ of SE¼	4	6	3 E	48 86	2 00	50 86	do
SW¼ & S½ of NW¼	14	6	3 E	48 86	2 00	50 86	do
N½ of S½ of 5 & N½ of SE¼	6	6	4 E	27 46	2 00	29 46	Unpat'd.
Lot 46 St. Pierre,, cont'g 192 acres	......	......	......	37 60	2 00	39 60	do
N½ of N½ of 33 L.S. 13, fr. 34 & L. S. 12	28	4	4 E	21 29	2 00	23 29	do
NW¼ & N½ of SW¼	34	6	4 E	27 46	2 00	29 46	Patented
NW¼ & W½ of NE¼	31	5	3 E	32 14	2 00	34 14	do
NW¼ & N½ of SW¼	27	6	3 E	27 46	2 00	29 46	Patented
Lot No. 84, St. Pierre, containing 64 acres	......	......	......	24 15	2 00	26 15	Unpat'ed
Lot No. 42, St. Pierre, containing 96 acres	......	......	......	19 94	2 00	21 94	do
SE¼ & E½ of SW¼	2	6	3 E	44 18	2 00	46 18	Patented
SW¼	1	5	3 E	20 11	2 00	22 11	do
NW¼ & N½ of SW¼	19	5	4 E	27 17	2 00	29 17	do
NW¼ of 17 & S½ of SW¼	20	4	4 E	27 17	2 00	29 17	do
NE¼ & E½ of NW¼	13	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ of 23 & W½ of SW¼	24	5	4 E	32 14	2 00	34 14	do
SE¼ & S½ of NE¼	24	5	3 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ of 22 & N½ of NE¼	15	6	4 E	27 46	2 00	29 46	do
NE¼ & E½ of SE¼	25	4	4 E	27 46	2 00	29 46	do
NW¼ of 30 & S½ of SW½	31	4	4 E	44 18	2 00	46 18	do
NW¼ & N½ of SW¼	9	6	3 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ & E½ of SW¼	24	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
Lot No. 82, St. Pierre, containing 288 acres	......	......	......	56 00	2 00	58 00	Unpat'ed
SE¼ & S½ of NE¼	4	4	5 E	27 46	2 00	29 46	Patented
N½ of N½ of 5 & N½ of NW¼	4	4	5 E	27 46	2 00	29 46	do
NW¼ & N½ of SW¼	18	4	5 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ of 24 & N½ of NE¼	13	4	4 E	46 66	2 00	48 66	do
NE¼ of 32 & NW¼	33	6	3 E	47 44	2 00	49 44	Unpat'ed
NE¼ & N½ of SE¼	33	6	3 E	26 59	2 00	28 59	Patented
SW¼ & S½ of NW¼	34	6	3 E	26 59	2 00	28 59	do
NE¼ & N½ of NW¼	34	6	3 E	43 42	2 00	45 42	do
NE¼ & N½ of SE¼	12	5	3 E	26 59	2 00	28 59	do
SE¼ of 15 & N½ of NE¼	10	6	3 E	43 13	2 00	45 13	do
NE¼ of 22 & S½ of SE¼	27	5	3 E	38 39	2 00	40 39	do
NW¼ of 7 & S½ of SW¼	18	5	4 E	26 41	2 00	28 41	do
NW¼ of 14 & E½ of NE¼	15	5	3 E	44 18	2 00	46 18	do
SW¼ & W½ of SE¼	23	5	3 E	27 46	2 00	29 46	do
NE¼ of 35 & W½ of NW¼	36	5	3 E	27 46	2 00	29 46	do

Dated at Winnipeg, this ninth day of September A.D. 1885.

ARTHUR STEWAET,
Secretary-Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man.

37-42

AVIS.—VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT FRANÇOIS-XAVIER.—En vertu d'un mandat émané par le Président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son seing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est à moi adressé et daté le vingt-troisième jour de septembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-François-Xavier, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi le neuvième jour de novembre prochain, à dix heures de l'avant midi de ce jour, à la salle d'encan de Scoones et Cie, dans la Cité de Winnipeg, coin des rues Principales et Water, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented
SW¼ of 15 & S½ SE¼	16	8	1 W	17 48	2 00	19 48	Unpat'd.
SW¼ & S½ of NW¼	5	10	1 W	21 27	2 00	23 27	do
NW¼	7	7	2 W	19 02	2 00	21 02	Patented
NE¼ 26 & S½ of SE¼	35	8	1 W	19 42	2 00	21 42	Unpat'd.
SE¼ 34 & N½ NE¼	27	7	1 W	24 18	2 00	26 18	do
Lot 86 St. Fr. Xavier, cont'g 89 acres	......	......	......	20 72	2 00	22 72	do
NE¼	21	9	2 W	17 15	2 00	19 15	do
NW¼ 24 & S½ of SW¼	25	8	1 W	54 70	2 00	56 70	do
S½	15	7	1 W	34 29	2 00	36 29	do
W 2 chains, inner 2 miles Lot 84 St. Fr. Xavier, cont'g 33 acres	......	......	......	8 36	2 00	10 36	do
NE¼	7	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
NE¼ & N½ of SE¼	33	11	1 W	24 66	2 00	26 66	do
SE¼ & E½ of SW¼	20	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
NE¼	1	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
SE¼	9	7	2 W	19 62	2 00	21 62	do
Lot 63 St. Fr. Xavier, cont'g 177 50/100 acres	......	......	......	52 99	2 00	54 99	Unpat'd.
NW¼ & W½ of SW¼	4	10	2 W	15 88	2 00	17 88	do
SW¼ of 7 & N½ NW¼	6	10	1 W	21 77	2 00	23 77	do
Lot 92 St. Fr. Xavier, cont'g 186 acres	......	......	......	43 27	2 00	45 27	do
Outer 2 miles, Lot 156 St. Fr. Xavier, cont'g 131 76/100 acres	......	......	......	28 29	2 00	30 29	do
Lot 121 St. Fr. Xavier, cont'g 197 50/100 acres	......	......	......	32 89	2 00	34 89	do
Lot 98 St. Fr. Xavier, cont'g 189 acres	......	......	......	27 31	2 00	29 31	do
NW¼ of 32 & N½ of NE¼	31	7	1 W	21 27	2 00	23 27	do
SE¼ 22 & E½ of NE¼	15	8	1 W	30 40	2 00	32 40	Patented
Inner 2 miles, Lot 105 St. Fr. Xavier, cont'g 192 25/100 acres	......	......	......	29 30	2 00	31 30	Unpat'd.
East 10 chains inner 2 miles, Lot 84 St. Fr. Xavier, cont'g 165 ac.	......	......	......	11 13	2 00	13 13	do
Lot 107 St. Fr. Xavier, cont'g 176 50/100 acres	......	......	......	26 96	2 00	28 96	Unpat'd.
NE¼ & N½ NW¼	9	9	2 W	21 77	2 00	23 77	do
Lot 88 St. Fr. Xavier, cont'g 252 acres	......	......	.....	53 45	2 00	55 45	do
Lot 91 St. Fr. Xavier, cont'g 188 50/100 acres	......	......	.....	45 33	2 00	47 33	do
SW¼ & S½ NW¼	9	9	2 W	24 18	2 00	26 18	do
NE¼ & N½ of SE¼	34	11	1 W	21 45	2 00	23 45	Patented
SE¼ & E½ SW¼	35	11	1 W	27 28	2 00	29 28	do
SW¼ & S½ NW¼	28	12	2 W	85 38	2 00	87 38	do
SE¼	16	7	1 W	17 18	2 00	19 18	do
Lot 89 St. Fr. Xavier, cont'g 201 acres	......	......	......	46 88	2 00	48 88	Unpat'd.
Fr. SE¼ 15 & E½ L.S. 3 of SW¼ 15 and frac. cont'g 240 acres	10	12	2 W	36 67	2 00	38 67	Patented
Lot 95 St. Fr. Xavier, cont'g 176 acres	......	......	......	42 79	2 00	44 79	do
SE¼ 28 & N½ of NE¼	21	12	2 W	56 44	2 00	58 44	do.
SE¼ & S½ NE¼	7	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
W 8 chains Lot 162 St. Fr. Xavier, cont'g 264 acres	......	......	......	66 15	2 00	68 15	do
NW¼ 10 & S½ of SW¼	15	9	1 W	45 82	2 00	47 82	Patented
NW¼	1	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
NW¼ & N½ NE¼	7	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
Lot 60 St. F.-Xavier, cont'g 187 acres	......	......	......	46 64	2 00	48 64	do
Lot 73 St. F.-Xavier, cont'g 180 acres	......	......	......	25 17	2 00	27 17	do
Outer 2 miles lot 78, St. F.-X., cont'g 39 29/100 ac.	......	......	......	6 11	2 00	8 11	do
Outer 2 miles lot 79, St. F.-X., cont'g 87 74/100 ac.	......	......	......	11 59	2 00	13 59	do
Outer 2 miles lot 87, St. F.-X., cont'g 88 77/100 ac.	......	......	......	3 94	2 00	5 94	do
Lot 123 St. F.-X., cont'g 200 acres	......	......	......	49 78	2 00	51 78	do
NW¼ & N½ SW¼	30	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NW¼ of 7 & E½ SW¼	18	10	2 W	14 64	2 00	16 64	Patented
NW¼ 18, 12, 1 W & E½ NE¼	13	12	2 W	22 96	2 00	24 96	Unpat'd.
NW¼ 28 & W½ SW¼	33	9	2 W	21 13	2 00	23 13	Patented
NE¼ & E½ NW¼	20	11	2 W	13 75	2 00	15 75	do
SE¼	24	12	2 W	22 55	2 00	24 55	do
SW¼ 33 & N½ NW¼	28	10	2 W	12 83	2 00	14 83	do
SW¼	7	8	1 W	11 85	2 00	13 85	Unpat'd.
SE¼	1	7	1 W	12 24	2 00	14 24	Patented
SW¼	1	7	1 W	12 24	2 00	14 24	do
NW¼	1	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	1	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SW¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NW¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼ (except E½ L.S. 8)	12	7	1 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼ & E½ SW¼	22	7	1 W	16 05	2 00	18 05	do
SE¼ & S½ NE¼	23	7	1 W	16 64	2 00	18 64	Unpat'd.
SW¼ 33 & N½ NW¼	28	7	1 W	16 64	2 00	18 64	do
NE¼	3	7	2 W	12 86	2 00	14 86	Patented
SE¼	13	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NE¼	13	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼	15	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NW¼	15	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	15	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
NE¼	15	7	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼ (S½ of SE¼ Patented & N½ SE¼ C. P. R.)	17	7	2 W	12 24	2 00	14 24	
NE¼	17	7	2 W	12 24	2 00	14 24	Patented
SW¼	12	7	1 W	5 70	2 00	7 70	do
SE¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NW¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NE¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	23	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼	23	7	2 W	11 64	2 00	13 64	Patented
NW¼	23	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
NE¼	23	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SW¼	25	7	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NW¼	25	7	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	25	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼	27	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼	27	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼	31	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
NW¼	31	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SE¼	33	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼	33	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
SW¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
NW¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
NE¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
E½ of SE¼	1	8	1 W	6 37	2 00	8 37	Unpat'd.
NW¼ & N½ of NE¼	2	8	1 W	14 25	2 00	16 25	Patented
NW¼ 3 & S½ SW¼	10	8	1 W	16 05	2 00	18 05	Unpat'd.
S½ of NW¼	7	8	1 W	5 93	2 00	7 93	do
NW¼	9	8	1 W	11 95	2 00	13 95	do
N½ of SE¼	10	8	1 W	3 75	2 00	5 75	Patented
NW¼ 28 & S½ SW¼	33	8	1 W	18 23	2 00	20 23	do
NW¼ & N½ SW¼	31	8	1 W	16 64	2 00	18 64	do
SE¼ & E½ SW¼	32	8	1 W	18 23	2 00	20 23	do
SE¼ & E½ SW¼	34	8	1 W	18 50	2 00	20 50	do
NE¼ 34 & N½ NW¼	35	8	1 W	19 41	2 00	21 41	Unpat'd.
SW¼	3	8	2 W	12 24	2 00	14 24	Patented
NE¼	7	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	9	8	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	Unpat'd.
NW¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	26	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	31	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
SW¼	31	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	34	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	34	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	36	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	36	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
SW¼ & W½ SE¼	3	9	1 W	24 27	2 00	26 27	Patented
SE¼	4	9	1 W	17 78	2 00	19 78	do
SW¼ & S½ NW¼	4	9	1 W	25 56	2 00	27 56	do
NE¼	4	9	1 W	20 20	2 00	22 20	do
SW¼ of 7 & N½ NW¼	6	9	1 W	24 95	2 00	26 95	do
SW¼ & S½ NW¼	12	9	1 W	19 14	2 00	21 14	do
NW¼ & N½ SW¼	15	9	1 W	18 55	2 00	20 55	do
NE¼ & N½ SE¼	17	9	1 W	26 21	2 00	28 21	do
SE¼ & S½ NE¼	2	9	2 W	19 14	2 00	21 14	do
NW¼ & N½ SW¼	13	9	2 W	19 14	2 00	21 14	do
NE¼ & E½ NW¼	14	9	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd
SE¼ of 20 & N½ NE¼	17	9	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
E½ of SE¼	28	9	2 W	7 28	2 00	9 28	do
Wly 15 chains of SE¼ cont'g 53⅓ acres	34	9	2 W	8 67	2 00	10 67	Patented
E½ L.S. 3 of SW¼	34	9	2 W	4 06	2 00	6 06	do
NW¼ & N½ SW¼	36	9	2 W	18 23	2 00	20 23	do
SE¼ & E½ SW¼	1	10	1 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
SE¼ & S½ NE¼	3	10	1 W	14 25	2 00	16 25	do
SE¼ of 17 & W½ SW¼	16	10	1 W	14 25	2 00	16 25	do
NW¼ & S½ NE¼	19	10	1 W	13 75	2 00	15 75	Patented
N½ of NW¼	1	10	2 W	8 01	2 00	10 01	Unpat'd.
SW¼ & S½ NW¼	1	10	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
SW¼ & W½ SE¼	9	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
W½ W½ of 18 & W½ SW¼	19	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NW¼ 32 & E½ NE¼	31	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
SW¼ & W½ SE¼	32	10	2 W	14 25	2 00	16 25	do
L.S. 9, 16, NE¼ of 35 & L.S. 4, 5, 11, 12 of N½	36	10	2 W	13 75	4 00	17 75	Unpat'd.
L.S. 14 of NW¼	13	11	1 W	4 51	2 00	6 51	Patented
L.S. 8 of SE¼	23	11	1 W	4 50	2 00	6 50	do
NW¼ & N½ SW¼	33	11	1 W	18 24	2 00	20 24	do
NE¼ & E½ NW¼	5	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
SW¼ & W½ SE¼	9	11	2 W	12 83	2 00	14 83	do
SE¼ of 18 & W½ SW¼	17	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
NE¼	18	11	2 W	11 40	2 00	13 40	Unpat'd.
SE¼ & E½ SW¼	30	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
SE¼ & E½ SW¼	1	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ of 2 & E½ SE¼	3	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NW¼ of 2 & E½ NE¼	3	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ & W½ SE¼	3	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
W½ of NW½ & L.S. 5 of 4 & E½ NE¼ & L.S. 15 of NE¼	5	12	1 W	22 96	4 00	26 96	do
SE¼ 16 & N½ NE¼	9	12	1 W	23 71	2 00	25 71	do
SE¼ & S½ NE¼	14	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
NW¼ 17 & S½ SW¼	20	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & E½ SE¼	18	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
SE¼ & S½ NE¼	19	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ & W½ NW¼	23	12	1 W	21 13	2 00	23 13	do
NE¼ & E½ NW¼	23	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & N½ SE¼	31	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & N½ SE¼	33	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ of 36 & W½ NE¼	35	12	1 W	21 01	2 00	23 01	do
Fr. SE¼ 13 & L.S. 9, 15, 16 of NE¼ 14 & S½ SW¼	23	12	2 W	26 82	4 00	30 82	do
NE¼ 15 & S½ SE¼	22	12	2 W	24 40	2 00	26 40	do
E½ of SW¼	24	12	2 W	10 74	2 00	12 74	do
SE¼ 36 & N½ NE¼	25	12	2 W	34 56	2 00	36 56	do
NW¼ & W½ NE¼	34	12	2 W	38 30	2 00	40 30	do
NW¼ 35 & E½ NE¼	34	12	2 W	38 30	2 00	40 30	Patented
S½ of SE¼	35	12	2 W	12 12	2 00	14 12	Unpat'd.
Lot 14 cont'g 172 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	31 41	2 00	33 41	do
Lot 25 cont'g 189 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	34 03	2 00	36 03	Patented
Lot 26 cont'g 189 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	34 03	2 00	36 03	do
Lot 27 cont'g 173 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	28 34	2 00	30 34	do
Lot 83 cont'g 203 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	21 54	2 00	23 54	do
Inner 2 miles Lot 100, cont'g 105 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	17 86	2 00	19 86	do
Outer 2 miles Lot 100, cont'g 123 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	13 23	2 00	15 23	Unpat'd.
Lot 103 cont'g 187 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	15 87	2 00	17 87	Patented
East 6 chains Lot 104 cont'g 191 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	23 88	2 00	25 88	do
Outer 2 miles Lot 105 cont'g 97 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	9 33	2 00	11 23	do
Lot 119 cont'g 152 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	19 79	2 00	21 79	do
Inner 2 miles Lot 120, con'tg 99 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	16 69	2 00	18 69	Unpat'd.
Lot 124 cont'g 202 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	24 67	2 00	26 67	do
Lot 154 cont'g 288 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	36 18	2 00	38 18	do
Lot 165 cont'g 193 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	30 22	2 00	32 22	Patented
Lot 166 cont'g 188 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	29 66	2 00	31 66	do
Lot 172 cont'g 176 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	49 06	2 00	51 06	do
Lot 173 cont'g 172 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	48 18	2 00	50 18	do
Lot 174 cont'g 174 acres, St. Frs Xavier	......	......	.....	50 51	2 00	52 51	do
Lot 176 cont'g 200 acres, St. Frs. Xavier	......	......	....	52 45	2 00	54 45	do
Lot 222 cont'g 192 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	100 82	2 00	102 82	do
Lot 223 cont'g 191 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	82 83	2 00	84 83	do
Lot 224 cont'g 663 acres, St. Frs.-Xavier	......	......	......	147 42	2 00	149 42	Patented
West 15 chains of NE¼, cont'g 53⅓ actres	27	9	2 W	8 95	2 00	10 95	do